

Affaire suivie par Sylvie Auzou  
Secrétariat du Conseil d'Administration  
02 35 06 62 97 – sylvie.auzou@mairie-dieppe.fr

## L'assiette dieppoise

régie personnalisée pour  
la restauration municipale

production, livraison de repas



## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSIETTE DIEPPOISE EN DATE DU 23 JANVIER 2018

Délibération n° 1 : Budget Primitif 2018

Parc Euro Channel  
44, rue Louis Blériot  
76370 Neuville-lès-Dieppe

tél : 02 32 14 00 50

fax : 02 32 14 00 51

mail : assiette.dieppoise@wanadoo.fr

APE : 555A

SIRET : 404 343 931 00014

SIREN : 404 343 931

N° 1-2018  
EDITION DU 30 JANVIER 2018

**BUDGET PRIMITIF 2018**

**L'assiette dieppoise**

régie personnalisée pour  
la restauration municipale

production, livraison de repas



Nombre d'administrateurs en exercice : 7/9

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

L'an Deux Mille Dix Huit, le Conseil d'Administration légalement convoqué le 16 janvier 2018, pour une séance le mardi 23 janvier 2018 à 14 heures, s'est réuni dans les locaux de l'Assiette Dieppoise.

**Etaient présentes :**

Madame Emmanuelle CARU-CHARRETON, Présidente

Madame Patricia RIDEL

Madame Marie Luce BUICHE

Madame Annette ROUSSEL

Madame Véronique GOTTWALD

Madame Evelyne DUPUIS

**Etaient absents et excusés :**

Madame Huguette MARCHAND

Monsieur Sébastien LEGER et Madame Alice QUESNEL, administrateurs démissionnaires.

**Secrétaire de séance :** Mme Evelyne DUPUIS

**Assistaient à la séance :**

Monsieur Patrice LEBLOND, Directeur de la Régie

Madame Myriam COLANGE, Directrice de l'Administration générale – E.  
Administration

Madame Emmanuelle CARU-CHARRETON, Présidente, propose au Conseil d'Administration d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2018, équilibré en dépenses et en recettes, à la somme globale de 1 752 885 €.

Vu :

- les statuts de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière « L'Assiette Dieppoise »,
- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles R 2221-35 et suivants,
- le débat intervenu lors de la séance du Conseil d'Administration du 4 décembre 2017, relatif aux orientations budgétaires de l'exercice 2018 (délibération n° 1).

Considérant le projet de budget présenté, qui se décline comme suit :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire*

**Section d'exploitation : 1 639 485 €**

<b>Exploitation dépenses</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>Total</b>
Chapitre 011 – charges à caractère général	1 010 705,00 €	-	1 010 705,00 €
Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés	514 880,00 €	-	514 880,00 €
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	500,00 €	-	500,00 €
Chapitre 68 – dotation amortissement, dépréciation, provisions		14 789,00 €	14 789,00 €
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement		98 611,00 €	98 611,00 €
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>1 526 085,00 €</b>	<b>113 400,00 €</b>	<b>1 639 485,00 €</b>
<b>Exploitation Recettes</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>Total</b>
Chapitre 70 – vente de produits fabriqués, prestations	1 639 485,00 €	-	1 639 485,00 €
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>1 639 485,00 €</b>	<b>-</b>	<b>1 639 485,00 €</b>

**Section d'investissement : 113 400 €**

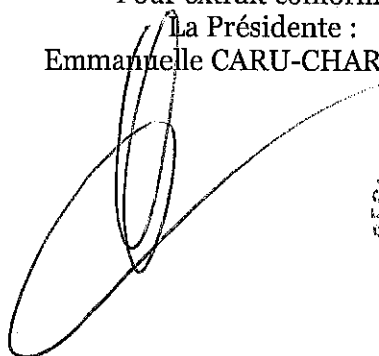

<b>Investissement dépenses</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>Total</b>
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	99 400,00 €	-	99 400,00 €
Chapitre 23 – immobilisations en cours	14 000,00 €	-	14 000,00 €
Total dépenses d'investissement	113 400,00 €	-	113 400,00 €
<b>Investissement recettes</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>Total</b>
Chapitre 28 – Amortissement des immobilisations	-	14 789,00 €	14 789,00 €

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire*

Chapitre 21 – virement à la section d'exploitation		98 611,00 €	98 611,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	-	<b>113 400,00 €</b>	<b>113 400,00 €</b>

Après en avoir débattu et délibéré, les membres du Conseil d'Administration de l'Assiette Dieppoise approuvent à l'unanimité des présents, le Budget Primitif de l'exercice 2018.

Pour extrait conforme,  
La Présidente :  
Emmanuelle CARU-CHARRETON

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la publication le  
et de la transmission en Préfecture le  
la Présidente

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire*